

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 28 Mai 2025

Délibération N° 2025- 013 portant sur : Nomination d'un Assistant Prévention du Personnel

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 20 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance :

Présents :

Mesdames

BOUTHIER Marie – Laure, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, LE GRAND Yannick, FRACHET Lucien.

Absents représentés :

Monsieur ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard.

Absente excusée :

Madame COTTON Dominique.

Absentes non excusées :

Mesdames BOURLIATAUD Isabelle, CLAIRE Mélissa.

Membres	11
Présents	7
Représenté	1
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un assistant de prévention du Personnel au sein du service technique, venant en suppléant de l'assistance prévention principal, poste occupé par Madame la secrétaire de Maire.

Monsieur le Maire propose Monsieur LARTISIEN Nicolas, assistant de prévention au sein du technique, ayant effectué la formation initiale du 1er avril au 7 mai sur la base de 32.50 heures avec RELYENS, via le CDG 87.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **De nommer Monsieur LARTISIEN Nicolas, en qualité d'assistant de prévention au sein du service technique.**

**Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0**

Fait à La Croisille S/Briançonnais le 28 Mai 2025.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 28 Mai 2025

Délibération N° 2025- 014 portant sur : l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention fourrière, enlèvement et gardes des animaux avec la Société de Protection des Animaux de Couzeix

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 20 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance :

Présents :

Mesdames

BOUTHIER Marie – Laure, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, LE GRAND Yannick, FRACHET Lucien.

Absents représentés :

Monsieur ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard.

Absente excusée :

Madame COTTON Dominique.

Absentes non excusées :

Mesdames BOURLIATAUD Isabelle, CLAIRE Mélissa.

Membres	11
Présents	7
Représenté	1
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler la convention de fourrière qui nous lie à la S.P.A. de Limoges pour l'année 2025, en donne lecture et précise que l'indemnité s'élève à 1.20 euros par habitants soit une indemnité de 837.60 euros annuel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière avec la SPA de Limoges**
- **D'autoriser les crédits nécessaires pour le paiement de cette prestation au 611**

**Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0**

Fait à La Croisille S/Briançonnais le 28 Mai 2025.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 28 Mai 2025

Délibération N° 2025- 015 portant sur : D'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire de l'implantation d'une antenne mobile opposant Mme MAKAROFF à la Commune de la Croisille-sur-Briance, de désigner un avocat et de signer la convention honoraire afférente à ce dossier.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 20 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance :

Présents :

Mesdames

BOUTHIER Marie – Laure, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, LE GRAND Yannick, FRACHET Lucien.

Absents représentés :

Monsieur ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard.

Absente excusée :

Madame COTTON Dominique.

Absentes non excusées :

Mesdames BOURLIATAUD Isabelle, CLAIRE Mélissa.

Membres	11
Présents	7
Représenté	1
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête en référé de suspension et de fonds qui avait été déposé par Madame MAKAROF et Monsieur CEPEDÉ au Tribunal administratif concernant l'arrêté 2025-04-29 du 1^{er} avril 2025 de non opposition à la déclaration préalable délivré à la SAS CELLNEX France Infrastructures pour l'installation d'un pylône radiotéléphonie mobile, vient d'être retirée par ces derniers.

De ce fait, il convient uniquement de désigner Maître Anne MONPION, comme avocate de la commune pour le mémoire en défense déjà rédigé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal :

- De désigner Maître Anne MONPION, avocate pour la rédaction du mémoire en défense et de signer la convention d'honoraires de Maître Anne MONPION

Au vu de l'exposé, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- De désigner Maître MONPION Anne, comme avocate pour la rédaction du mémoire en défense
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires de Maître Anne MONPION.
- D'autoriser les crédits nécessaires pour le paiement de ces honoraires pour 3 360.00 euros d'honoraires de base.

Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait à La Croisille S/Briançonnais le 28 Mai 2025.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 28 Mai 2025

**Délibération N° 2025- 016 portant sur : sur une demande de changement d'assiette d'une partie
d'un chemin communal au « Chataignol »:**

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 20 mai 2025, s'est
réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.**

A été nommé secrétaire de séance :

Présents :

Mesdames

BOUTHIER Marie – Laure, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, LE GRAND Yannick, FRACHET Lucien.

Absents représentés :

Monsieur ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard.

Absente excusée :

Madame COTTON Dominique.

Absentes non excusées :

Mesdames BOURLIATAUD Isabelle, CLAIRE Mélissa.

Membres	11
Présents	7
Représenté	1
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de déplacement d'assiette et de rachat d'un chemin communal, sis lieu-dit « le Chataignol » de Madame et Monsieur AVRAMOGLU Cédric selon le plan ci-joint.

Monsieur le Maire sollicite les membres présents de se positionner sur cette demande comme suit :

- De donner son avis sur cette demande à condition que les frais suivants soient pris en charge intégralement par Madame et Monsieur AVRAMOGLU Cédric à savoir : frais de géomètre, publicité d'enquête, honoraires du commissaire enquêteur, achat de terrain, frais d'acte notarié, conformément à votre demande reçue le 20 Mai 2025.
- D'Accepter ou non cet échange parcellaire si l'enquête publique de déplacement d'aliénation et le déplacement d'assiette des parcelles concernées est favorable
- De préciser que tous les frais d'enregistrement de cet échange parcellaire seront supportés par Madame et Monsieur AVRAMOGLU Cédric.
- De proposer de fixer d'achat de la partie du chemin communal au prix du m² à 0.50 euros pour la partie non constructible et 8 euros pour la partie constructible.
- D'autoriser ou non Monsieur le Maire à signer les actes notariés en l'étude de Maître Vincent RODIER, l'Office Notarial de SCP Nicolas DEBROSSE à BOISSEUIL, selon le plan annexé à cette décision.

Au vu de l'exposé, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner un avis favorable à cette demande à condition que les frais suivants soient pris en charge intégralement par Madame et Monsieur AVRAMOGLU Cédric à savoir : frais de géomètre, publicité d'enquête, honoraires du commissaire enquêteur, achat de terrain, frais d'acte notarié, conformément à votre demande reçue le 20 Mai 2025.
- D'Accepter cet échange parcellaire si l'enquête publique de déplacement d'aliénation et le déplacement d'assiette des parcelles concernées est favorable
- De préciser que tous les frais d'enregistrement de cet échange parcellaire seront supportés par Madame et Monsieur AVRAMOGLU Cédric.
- De proposer de fixer d'achat de la partie du chemin communal au prix du m² à 0.50 euros pour la partie non constructible et 8 euros pour la partie constructible.
- D'autoriser ou non Monsieur le Maire à signer les actes notariés en l'étude de Maître Vincent RODIER, l'Office Notarial de SCP Nicolas DEBROSSE à BOISSEUIL, selon le plan annexé à cette décision.
-
- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait à La Croisille S/Briançonnais le 28 Mai 2025.

Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 28 Mai 2025

Délibération N° 2025- 017 portant sur : l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un avenant et de lancer un appel d'offre pour le renouvellement de la délégation de service public de la foire du 18

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 20 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance :

Présents :

Mesdames

BOUTHIER Marie – Laure, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, LE GRAND Yannick, FRACHET Lucien.

Absents représentés :

Monsieur ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard.

Absente excusée :

Madame COTTON Dominique.

Absentes non excusées :

Mesdames BOURLIATAUD Isabelle, CLAIRE Mélissa.

Membres	11
Présents	7
Représenté	1
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour :

- La signature d'un avenant pour la convention d'affermage des droits de place de la foire du 18 avec l'Entreprise Frery, actuel « Fermier » pour une année supplémentaire.
- De réaliser l'appel d'offre pour la convention d'affermage des droits de place de la foire du 18 pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Au vu de l'exposé, **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire :**

- A signer l'avenant pour la convention d'affermage des droits de place de la foire du 18 avec l'Entreprise Frery, actuel « Fermier » pour une année supplémentaire.
- De réaliser toutes les démarches administratives pour la mise en place de l'appel d'offre pour la convention d'affermage des droits de place de la foire du 18 pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

- **Pour : 8**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

Fait à La Croisille S/Briançe le 28 Mai 2025.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 28 Mai 2025

Délibération N° 2025- 018 portant sur : les projets agrivoltaïmes sur le territoire de la commune de la Croisille-sur-Briance :

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 20 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance :

Présents :

Mesdames

BOUTHIER Marie – Laure, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, LE GRAND Yannick, FRACHET Lucien.

Absents représentés :

Monsieur ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard.

Absente excusée :

Madame COTTON Dominique.

Absentes non excusées :

Mesdames BOURLIATAUD Isabelle, CLAIRE Mélissa.

Membres	11
Présents	7
Représenté	1
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Le Conseil Municipal, l'unanimité, annonce qu'il émettra un avis défavorable sur tous projets agrivoltaïques qu'ils soient en zones ZAEnR ou hors zones ZAEnR sur l'ensemble du territoire de la commune de la Croisille-sur-Briançonne.

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait à La Croisille S/Briançonne le 28 Mai 2025.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**

